



FR

COMMISSION DES FINANCES
89^{ème} session
Réunion à distance – 25 juin 2020

UNIDROIT 2020
F.C. (89) 3
Original: anglais
juin2020

**Point No. 3 de l'ordre du jour: Mesures adoptées par le Secrétariat d'UNIDROIT
concernant la pandémie du COVID-19**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Illustration des actions menées par le Secrétariat durant la pandémie du COVID-19 et l'impact sur les activités de l'Institut</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Document connexe</i>	UNIDROIT F.C. (88) 5

INTRODUCTION

1. Pour préserver la santé et assurer la sécurité de tout le personnel permanent, temporaire et en visite, y compris les stagiaires et les chercheurs utilisant la Bibliothèque d'UNIDROIT, ainsi que de tout autre visiteur et invité et vu l'état d'urgence national déclaré en Italie concernant le Coronavirus (COVID-19), UNIDROIT a adopté les mesures préventives et la politique de gestion des urgences suivantes.
2. Il convient de noter qu'UNIDROIT suit de près la situation et adapte les mesures prises chaque semaine ou lorsque les circonstances l'exigent. En dépit des incertitudes liées à l'évolution de la situation, l'Institut est resté ouvert et opérationnel tout au long de la crise.

I. DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL ET LES ACTIVITES

3. Les premières Instructions ont été adoptées dès février 2020 avec des mesures de précaution qui ont ensuite été mises à jour pour se conformer aux directives émises par le Ministère des Affaires étrangères et à la législation italienne.
4. Le Secrétaire Général a également tenu les invités d'UNIDROIT au courant de la situation à mesure qu'elle évoluait, en leur donnant des instructions spécifiques si nécessaire.
5. L'Institut a suivi les règles de distance sociale et d'hygiène dès le début de la crise. Le Secrétariat a prévu une désinfection complète des locaux. En outre, l'Institut dispose d'une superficie et de bureaux suffisants pour que tout le personnel puisse y travailler dans le respect des distances, bien supérieures à la limite recommandée, à condition qu'il n'y ait pas de visiteurs. Toutefois, les préoccupations concernant la santé des membres du personnel ayant plus de 60 ans et les inquiétudes concernant la sécurité des transports en commun pour se rendre au bureau pour les membres plus jeunes ont donné lieu à une circulaire comportant des instructions relatives à la possibilité de travailler à distance, de manière flexible ou complète à compter du 10 mars 2020.

6. Le Secrétariat a acheté des masques pour le personnel et des cloisons de séparation à placer entre les participants aux réunions et entre les visiteurs en Bibliothèque.

A. Mesures de protection installées dans les espaces publics

7. Outre les dispositions mentionnées ci-dessus, le Secrétariat a affiché les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les mesures de protection de base à chaque étage et dans les couloirs de l'Institut afin de sensibiliser à l'importance de:

- se laver fréquemment les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes;
- utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (fourni par l'Institut);
- éviter tout contact avec les yeux, le nez et le visage;
- éviter tout contact rapproché avec des personnes souffrant de maladies respiratoires aigües.

B. Accès à la Bibliothèque d'UNIDROIT

8. Les visiteurs qui souhaitent consulter les ouvrages de la Bibliothèque ont été tout d'abord invités à en faire la demande par courrier électronique. Ils sont tenus de respecter les règles de sécurité en vigueur au sein de l'Institut, notamment sur les déplacements préalables dans des zones à haut risque et les exigences de confinement.

9. Suite à l'intensification des mesures de sécurité et à la propagation du virus en mars, la Bibliothèque est restée fermée au public. Seul le personnel d'UNIDROIT, les stagiaires et les chercheurs ont été autorisés à la fréquenter, dans le respect de la distance sociale requise et de l'application des instructions.

10. Les restrictions concernant l'ouverture des bibliothèques ayant été levées dans tout le pays mi-mai, UNIDROIT est revenu à l'application de sa politique antérieure relative aux utilisateurs de sa Bibliothèque.

C. Programme des bourses et des stages

11. Les stagiaires et les boursiers dont la période de recherche avait déjà commencé pendant la crise ont pu rester pour la durée de leur séjour, grâce aux mesures appliquées en Bibliothèque, qui permettent le respect de la distance sociale et des conditions d'hygiène requises pour ses hôtes.

12. Malheureusement, en raison des restrictions des déplacements et de l'évolution de la pandémie dans le monde entier, tous les nouveaux stages et bourses ont été reportés jusqu'à nouvel ordre. Le Secrétariat prévoit d'accueillir à nouveau les stagiaires et les boursiers dès que les restrictions des déplacements seront levées dans un certain nombre de pays.

D. Missions

13. Les missions du personnel ont été initialement approuvées au cas par cas, puis suspendues en raison de l'expansion de l'épidémie et des restrictions des déplacements.

14. Quand les voyages internationaux reprendront, le Secrétariat évaluera au cas par cas les coûts et les avantages de chaque mission.

II. REUNIONS

15. Comme mentionné ci-dessus, l'Institut a continué à remplir sa mission dans le respect des règles mondiales et locales en matière de santé et de sécurité depuis le début de la crise.

16. En conséquence, une réunion qui ne pouvait pas être organisée à distance a été reportée mais toutes les autres réunions prévues se sont tenues dans le cadre d'une procédure de décision à distance ou de discussions par vidéoconférence. Le Secrétaire Général et le personnel sont en contact

permanent avec tous les participants pour les tenir informés de la situation et ont mis au point les approches novatrices suivantes pour éviter les retards inutiles.

A. Les organes directeurs d'UNIDROIT

17. Aucune réunion des organes directeurs de l'Institut n'a été retardée, garantissant la pleine fonctionnalité de la gouvernance d'UNIDROIT.

Commission des Finances

18. La 88^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue suivant une procédure d'approbation écrite à distance, établie au préalable avec la Commission des Finances par courrier électronique.

19. Le quorum a été atteint et les documents ont été approuvés, comme en témoigne le Rapport ([UNIDROIT F.C. \(88\) 5](#)).

Conseil de Direction

20. Vu la situation liée à la crise du COVID-19, le Secrétariat a proposé que la première réunion de la 99^{ème} session du Conseil de Direction se tienne à distance par voie électronique et – si requis – par vidéoconférence pour traiter les questions les plus urgentes. Le Secrétariat a établi des Règles de procédure, qui ont été soumises préalablement aux membres du Conseil de Direction et approuvées à l'unanimité.

21. Selon les Règles de procédure mentionnées ci-dessus, **toutes les approbations** parvenues, à l'exception des documents figurant aux points 3 et 4, **devaient être limitées à la période comprise entre la réunion à distance et la réunion en personne**, provisoirement reportée du 23 au 25 septembre 2020.

22. Tous les documents ont été distribués au Conseil de Direction le 6 avril 2020 pour que ses membres puissent: i) approuver, ii) rejeter, iii) faire des commentaires, iv) soulever des doutes/demander des compléments d'information ou v) demander une réunion à distance du Conseil de Direction. Tous les commentaires devaient être donnés pour chaque point de l'ordre du jour par écrit, en copie aux autres membres du Conseil, dans un délai de trois semaines (avant le 27 avril 2020).

23. Trois jours plus tard, le 30 avril 2020, le Secrétariat a envoyé aux membres du Conseil de Direction un document résumant l'état d'approbation de chaque point de l'ordre du jour, avec le nombre d'approbations, le nombre de rejets, et la réponse du Secrétariat aux doutes soulevés ainsi que les commentaires sur les objections présentées.

24. Le Conseil de Direction avait alors jusqu'au 6 mai 2020 pour approuver ou rejeter les différents points ou pour présenter des modifications à leur décision précédente sur les différents points. Les membres qui avaient notifié leur décision dans le délai initial de 3 semaines et qui ne souhaitaient pas la modifier n'étaient pas tenus de répondre.

25. Sans demande de réunion à distance, tous les points ont été considérés comme approuvés à partir du 8 mai 2020, sur la base des Règles de procédure concernant les majorités et quorums requis en vertu de l'article 14 du Règlement.

26. Le Secrétariat s'attend à ce que la participation à la réunion prévue à Rome en septembre soit limitée en nombre vu les restrictions de déplacements et les préoccupations sanitaires, mais il prend des dispositions pour assurer une distance sociale appropriée dans les salles de réunion et pour une vidéoconférence haut de gamme pour les participants depuis l'étranger.

Assemblée Générale

27. Si l'on espère que l'Assemblée Générale, provisoirement prévue pour le 10 ou le 17 décembre 2020, ne sera pas affectée, le Secrétariat envisage toutefois d'autres moyens de participation sur le modèle des précédentes réunions des organes directeurs.

B. Réunions sur les projets d'UNIDROIT pendant l'application des mesures restrictives dues au COVID-19

28. Le Secrétariat a réussi à atteindre ses objectifs quant à l'avancement de ses projets.

29. La réunion finale du Comité de rédaction du Guide sur les contrats d'investissement en terres agricoles s'est déroulée avec la participation à distance d'experts les 2 et 3 mars 2020.

30. Le Secrétariat a pu participer au 2^{ème} Atelier conjoint visant à élaborer une taxonomie juridique des principales technologies émergentes et de leurs applications (notamment l'intelligence artificielle, les transactions de données, les actifs numériques et la technologie des registres distribués) au siège de la CNUDCI à Vienne les 10 et 11 mars 2020.

31. Un atelier exploratoire organisé avec la CNUDCI sur les Récépissés d'entrepôt, initialement prévu le 26 mars au siège d'UNIDROIT à Rome, s'est déroulé comme prévu en webinaire via Zoom.

32. La première session de la Commission préparatoire chargée d'établir un Registre pour le Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (le Protocole MAC), a été prévue via Zoom les 21-22 mai 2020. La deuxième session devrait avoir lieu en décembre, conjointement à la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT.

C. Réunions futures sur les projets d'UNIDROIT

33. La première réunion du Groupe de travail créé pour élaborer une loi type sur l'affacturage aura également lieu via Zoom, du 1^{er} au 3 juillet 2020.

34. Une réunion du Groupe de travail sur les récépissés d'entrepôt, un projet dont l'inclusion dans le Programme de travail 2020-2022 a été recommandée lors de la récente session à distance du Conseil de Direction, sera organisée en septembre. De même, le Secrétariat organise une réunion Groupe de travail sur les actifs numériques, suite à l'autorisation du Conseil de Direction de procéder à sa formation.

35. Cette réunion se tiendra probablement avec des experts en partie présents et d'autres à distance. A ce propos, le Secrétariat élabore un plan d'achat de matériel pour rendre ces réunions aussi efficaces que possible.

D. Les réunions de la Fondation d'UNIDROIT

36. Le 6^{ème} Atelier sur l'évaluation économique du projet de réforme du droit commercial international, ainsi que le 4^{ème} Atelier sur le projet sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques devaient avoir lieu entre le 30 mars et le 2 avril à Rome. Ils ont maintenant été reportés aux 8 et 9 septembre, respectivement, avant la 9^{ème} Conférence académique annuelle de la Convention du Cap (Rome, 10-11 septembre 2020), qui devait auparavant se tenir à Cambridge.

37. Le Secrétariat s'attend à ce que la participation aux réunions prévues à Rome en septembre soit limitée en nombre en raison des restrictions de déplacement et des préoccupations sanitaires, mais il prend des dispositions pour assurer une distance sociale appropriée dans ses salles de réunion et une vidéoconférence haut de gamme pour les participants de l'étranger.

E. Autres réunions

38. La Conférence internationale organisée conjointement par UNIDROIT et l'Université de Trente sur le thème "Trade, Development, and Global Value Chain Contracting", prévue les 16 et 17 avril 2020, a été reportée à une date ultérieure. Elle sera probablement reprogrammée à l'automne et le Secrétariat fera le point à ce sujet au cours de l'été.

39. Ces réunions se dérouleront probablement en webinaire, la présence en personne (le cas échéant) étant limitée aux orateurs et à la participation à distance.